



ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS

Accueillir et renseigner les personnes en situation de déficience intellectuelle

L'accessibilité, c'est l'accès à tout et pour tous. Pour les personnes en situation de déficience intellectuelle, cela signifie plus d'autonomie dans le quotidien : accessibilité aux services publics, à la poste, à la banque, aux commerces, aux musées, aux transports ...

Objectifs :

- Être capable de repérer rapidement une personne déficiente intellectuelle sans la stigmatiser
- Identifier les caractéristiques liées à la déficience intellectuelle
- Repérer les difficultés que rencontrent les personnes déficientes intellectuelles dans leur vie quotidienne
- Être capable de l'accueillir, de la renseigner et de l'accompagner en employant un comportement adapté
- Maîtriser la signification et l'utilisation du Pictogramme « S3A »

Contenu et déroulé pédagogique :

- Présentation de la déficience intellectuelle :
 - Représentations de la déficience intellectuelle
 - Définition du de la déficience intellectuelle
 - Le pictogramme « S3A »
 - Distinction avec le handicap psychique
- Les conséquences pour les personnes déficientes :
 - Capacité
 - Connaissance
 - Maîtrise
 - Les difficultés dans les lieux publics
- Comment accueillir et renseigner les personnes déficientes intellectuelles ?
 - Les principes et règles de base
 - Concrètement dans votre secteur d'activités (l'assistance, étude de cas)

Durée :

1 jour soit 7 heures

Prérequis :

Aucun

Accessibilité :

Professionnels

Bénévoles

Dirigeants

Modalités pédagogiques :

- Livret pédagogique
- Échanges à partir des questionnements des participants
- Supports variés : textes, vidéos...

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Attestation de formation et bilan individuel délivrés à l'issue de la formation

Modalités et délai d'accès :

- Formation dans votre établissement
- Inscription auprès d'AGAP

Tarif :

Nous consulter

Contact(s) :

Hélène GIULIANO
Responsable formation
0366729030
helena.giuliano@agap-npdc.fr